

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **22**
Nombre de votants : **33**
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ELECTION MEMBRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)
N.GONZALEZ, A.BOURRAT (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
A. PUIG (Sainte-Colombe)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

126/2018

**ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION
D'UN MEMBRE**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, et notamment son article 7,
VU l'article L.5211-10 CGCT

Le Président **RAPPELLE** que conformément à l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, le bureau de l'EPCI est composé comme suit :

Extrait des statuts de la communauté de communes des Aspres [...] « le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est décidé la composition du Bureau de la communauté, tel que suivante : le Président, l'ensemble des vice-présidents, et des maires, ou leur représentant.

Il est voté la composition suivante :

- du Président de la Communauté
- de 11 Vice-Présidents
- de 12 Membres »

Suite à la démission de M. Roland NOURY de son mandat de maire de SAINT JEAN LASSEILLE et de conseiller communautaire, présentée par courrier en date du 2 Juillet 2018, le Président **EXPLIQUE** qu'il convient d'élire un nouveau membre du Bureau Communautaire pour la représentativité de la commune de SAINT JEAN LASSEILLE.

A ce titre, il **LANCE** appel à candidatures, auquel Monsieur Philippe XANCHO se porte seul candidat pour représenter la commune de SAINT JEAN LASSEILLE

A l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, le vote est autorisé à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Membres en exercice : 38 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
A obtenu : Monsieur Philippe XANCHO: 33 voix

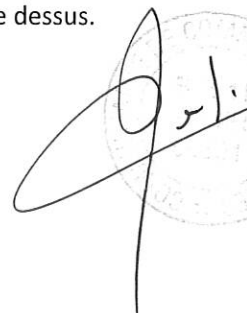
Monsieur Philippe XANCHO ayant obtenu l'unanimité au premier tour est proclamé membre du Bureau.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTÉ la nomination de Monsieur Philippe XANCHO, membre du Bureau Communautaire

Et **PROCEDE** à son installation.

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE